

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Guide touristique : le SIGPG sur les fonts baptismaux

F. M. MOMBO
Libreville/Gabon

PLACÉE au cœur de la chaîne des valeurs de l'activité touristique, la corporation des guides professionnels du Gabon vient de mettre sur pied un syndicat du secteur. En effet, conformément à ses missions, l'Agence gabonaise de développement et de promotion du tourisme et de l'hôtellerie (Agatour), qui accompagne les opérateurs touristiques, a encouragé et soutenu, depuis octobre 2019, un groupe de guides, en vue de la création d'une plateforme dédiée à leur activité.

D'où la mise en place du nouveau Syndicat d'initiative des guides professionnels du Gabon (SIGPG), et la signature de la convention de partenariat avec l'Agatour portant mise à disposition temporaire d'un bureau devant abriter le siège provisoire du syndicat à Libreville.

Le directeur général de l'Agatour, Christian Mbi-na, s'est réjoui de faire cet accompagnement, d'autant que "ce corps de métier joue un rôle clé dans l'activité touristique, car

non seulement le guide est le professionnel du tourisme le plus proche du visiteur, mais aussi et surtout celui qui commu-

«Ce corps de métier joue un rôle clé dans l'activité touristique, car non seulement le guide est le professionnel du tourisme le plus proche du visiteur»

nique le plus avec ce dernier, en lui fournissant les informations nécessaires sur les sites (à visiter) et le pays dans son ensemble." Remerciant ses partenaires pour l'intérêt qu'ils portent à son activité, le président du SIGPG, Rémy Y. Nkombe a réitéré sa gratitude aux plus hautes autorités de l'État, ainsi qu'à la direction générale de l'Agatour : "Nous nous sentons exister, et ne pas être juste une machine de production." Soulignons qu'au-delà du siège, l'Agatour et l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) ont remis aux membres du SIGPG des cartes professionnelles, des équipements et des cartes d'accès dans l'ensemble des parcs nationaux.



Photo: F.M. MOMBO

Les responsables de l'Agatour, de l'ANPN et les membres du SIGPG

REPUBLIQUE GABONAISE
MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, CHARGE DU DIALOGUE SOCIAL
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)
AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT SENIOR LOCAL CHARGE DE CORRIGER ET RELIRE LES CURRICULA DES CENTRES SECTORIELS TIC ET BTP

No de Prêt : 8582 GA
No de référence : AMI/CS/04-2020/UCP-PRODECE du 24/03/2020

1. La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE)** et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'ÉTAT Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'ÉTAT Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.
2. Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE) sollicite les services d'un **expert senior local chargé de corriger et relire les curricula des centres sectoriels TIC et BTP**.
3. Le PRODECE invite les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt à fournir le service décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits Services. Ces informations doivent être fournies au moyen d'un dossier comprenant :
 - Une lettre de motivation ;
 - Un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat dispose des qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour la mission, avec mention des références professionnelles en rapport avec la mission sus-indiquée ;
 - Une copie du ou des diplôme(s) légalisées ;
 - Les attestations certifiées pour les déclarations figurant dans le CV.
4. Le Consultant devra :
 - Justifier d'un diplôme de niveau BAC + 5 en langue française ou journalisme (linguistique, style, rédaction française) ou tout autre diplôme équivalent, en langue française ou en communication ;
 - Avoir réalisé au moins 2 missions d'envergure à peu près similaires ;
 - Savoir écrire et/ou parler couramment anglais est un atout.
5. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AIID » Version de Janvier 2011 révisées en 2014 s'appliquent, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives (disponibles sur le site web de la Banque Mondiale <http://www.worldbank.org>).
6. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) telle que décrite dans les Directives de Consultants.
7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence (TDR) à l'adresse ci-dessous : Unité de Coordination (UCP), B.P. : 1269 Libreville - Gabon ; ou par téléphone au n° + 241 011 44 28 78 et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à l'adresse : ucp.prodecegabon@gmail.com ;
8. Les manifestations d'intérêt écrites en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le **vendredi 10 avril 2020 à 14 heures (heure locale)**.
9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

l'Unité de Coordination (UCP) du PRODECE
B.P. : 1269 Libreville - Gabon
Quartier Haut des Gué Gué (à côté du RAPAC, ancien siège Azur)
Tél. + 241 011 44 28 78
email : ucp.prodecegabon@gmail.com

Les plis porteront la mention suivante « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT SENIOR LOCAL CHARGE DE CORRIGER ET RELIRE LES CURRICULA DES CENTRES SECTORIELS TIC ET BTP** ».